

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 décembre 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Etaients présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Francois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pirey** : M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieillely** : M. Philippe PERNOT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vieillely** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/11/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Philippe SIMONIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 9 novembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4 - Désignations de Conseillers Communautaires au sein du comité départemental des services aux familles - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Madame Marie ETEVENARD en tant que représentante titulaire de Grand Besançon Métropole au sein du Comité départemental des services aux familles ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Madame Marie-Jeanne BERNABEU en tant que représentante suppléante de Grand Besançon Métropole au sein du Comité départemental des services aux familles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

5 - Validation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2022, et la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 20 141 838 € au titre des services communs et 677 773 € au titre du service Autorisations du droit des sols (ADS) ;
- l'ajustement de l'attribution de compensation, en fonctionnement et en investissement, de la commune de Pirey pour intégrer sa demande de mise en œuvre de l'AC d'investissement en 2022 ;
- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2023, et le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2023 :
 - o services communs : 20 342 568 €,
 - o service Autorisation du droit des sols (ADS) : 696 015 €.
- les ajustements en 2023 des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie pour un montant de - 11 916,95 € en fonctionnement et - 26 888,62 € en investissement,
- les ajustements en 2023 des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité, conformément au principe validé par la CLECT du 31 mars 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Ressources budgétaires 2023 - Fixation de divers tarifs - Approuvée

A la majorité (8 contre), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les propositions de tarifs de mise à disposition de matériel événementiel pour l'année 2023 ;
- les propositions de tarifs de livraison d'eau potable pour l'année 2023 ;
- les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 (annexe n°1) ;
- les propositions des autres tarifs applicables en 2023 (annexes n°2, 3, 4 et 5) ;
- les propositions de tarifs liés à la gestion des déchets pour 2023 ;
- les propositions de tarifs en matière de mobilités pour l'année 2023.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 98 Contre : 8 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 - Décision Modificative n°3 de 2022 - Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les propositions de Décision Modificative n°3 pour 2022,
- sollicite le comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire de débit au compte 1068 et de crédit aux comptes 13912 pour 1 203€ dans la comptabilité du budget annexe CRR afin d'annuler les reprises de subventions exécutées en 2020 et 2021 sur les travaux à la Cité des Arts,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2022 (annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 8 Conseiller intéressé : 0

8 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision et le découpage en crédits de paiement des AP/CP suivantes :

- « PNRU 2016-2024 » ;
- « CAMPUS » ;
- « Grande Bibliothèque » ;
- « Aides à la pierre » ;
- « Habitat 2013-2021 » ;
- « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Clôture du Budget Annexe à la fin de l'exercice 2022 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la suppression du budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional à la fin de l'exercice 2022 et l'intégration de l'ensemble des dépenses et recettes afférentes dans le budget principal en 2023,
- les durées d'amortissement proposées dans le rapport pour le budget principal pour les biens repris du budget annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Exercice 2023 - Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté - Autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2023 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- se prononce favorablement sur le montant du volet Cartes Nationales d'Identité électroniques à hauteur de 112 478 €,
- fixe le montant de la Dotation de solidarité communautaire 2022 à 4 235 501 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Contrat de territoire P@C "Porter une Action Concertée" 2022-2028 avec le Département du Doubs - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- prend acte des modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires, rappelées dans le contrat cadre,
- donne mandat aux membres représentant le territoire du Grand Besançon dans l'Instance de concertation pour finaliser et signer le contrat P@C 2022-2028, conformément aux principes énoncés dans le contrat cadre proposé par le Département du Doubs figurant en annexe, et sur la base des propositions du territoire décrites dans le présent rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, ainsi que les membres de l'Instance de concertation représentant le territoire du Grand Besançon et désignés par la délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022, à signer le contrat finalisé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Grand Besançon Métropole – Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) en emploi d'adjoint technique (conducteur PAV) au sein de la Direction des Déchets - Transfert d'un emploi d'adjoint technique (magasinier) du budget annexe Assainissement sur le budget principal - Transfert de l'ensemble des emplois du budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional sur le Budget Principal - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'adjoint technique (conducteur PAV), grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe), grade de référence agent de maîtrise principal au sein de la Direction des Déchets ;
- le transfert d'un emploi d'adjoint technique (magasinier) du Budget Annexe Assainissement sur le Budget Principal de Grand Besançon Métropole ;
- le transfert de 113 emplois (toutes filières) du Budget Annexe Conservatoire à Rayonnement Régional sur le Budget Principal de Grand Besançon Métropole ;
- l'autorisation à Mme la Présidente, ou son représentant, de signer les contrats à intervenir dans ce cadre ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Grand Besançon Métropole – Suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission de attractivité) et création d'un contrat de projet de directeur de l'attractivité - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission attractivité) au sein de la Direction Générale de Grand Besançon Métropole ;
- l'autorisation de recruter un agent contractuel en contrat de projet pour mener à bien la mise en œuvre d'une démarche d'attractivité de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;
- l'autorisation à Mme la Présidente, ou son représentant, de signer les contrats à intervenir dans ce cadre ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Evolution des conditions d'attribution du Forfait Mobilités Durables et de la participation employeur aux abonnements de transports en commun - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les évolutions du forfait mobilités durables et les participations aux abonnements de transports en commun, telles que décrites ;
- autorise le cumul de la participation employeur aux abonnements de transports en commun et du forfait mobilités durables pour les trajets domicile-travail effectués à compter du 1er janvier 2022 ; lorsque plusieurs modes de transports y ouvrant droit ont été utilisés sur un même trajet ou au cours de l'année ;
- fixe le bénéfice du forfait mobilités durables au montant de 200 € par an aux agents travaillant à temps complet, dès lors qu'ils utilisent les moyens de transports permettant son versement au moins 100 jours dans l'année entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- fixe le bénéfice du forfait mobilités durables au montant maximum de 200 € par an, aux agents travaillant à temps incomplet ou à temps partiel, dès lors qu'ils utilisent les moyens de transports permettant son versement au moins 100 jours dans l'année entre leur domicile et leur lieu de travail, multiplié par leur taux d'emploi, sans que ce nombre de jours ne puisse être inférieur à 50 ;
- porte à 75% (dans les limites précisées dans le présent rapport) la participation employeur aux abonnements de transports en commun y compris pour les agents à temps non-complet inférieur à 50% à compter du 1er janvier 2023.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 110

Contre : 0

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

17 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1er janvier 2023 avec participation annuelle auprès du centre de gestion,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) ;

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs ;
- autorise le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Comité des Œuvres Sociales - Renouvellement de la convention 2023-2026 - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, pour la période 2023-2026,
- donne son accord sur le montant de la subvention pour 2023, estimé à 392 569 €, ainsi que sur le principe de diminution du montant de la subvention liée à l'activité, à raison de 2 % par an, sur la période 2023-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

19 - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2021 - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2021.

20 - Etat d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état d'avancement de la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Signature de la charte d'engagement de l'EcoQuartier Planoise - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du soutien à la Ville de Besançon dans la démarche de labellisation de l'EcoQuartier de Planoise,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte d'engagement EcoQuartier, en qualité de partenaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Aire de très grands passages de Chemaudin-et-Vaux : Bilan de la concertation préalable sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Vaux-les-Près et Champagny - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable relative à la mise en compatibilité des PLU de Vaux-les-Près et Champagny dans le cadre du projet d'aire de très grands passages à Chemaudin-et-Vaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Commune de Montferrand-le-Château – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification simplifiée n°3 du PLU – Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU de Montferrand-le-Château.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Commune de Thise – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Thise.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25 - Commune de Serre-les-Sapins – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU Sud dite « aux Tartres », et de la zone 2AUe dite « à la Machotte » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU dites « aux Tartres » et « à la Machotte » pour permettre d'engager l'évolution du PLU nécessaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26 - PLU de la commune de Dannemarie-sur-Crête - Abrogation du PLU en ce qu'il crée l'OAP n°6 « Au Village » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté abroge la délibération du Conseil de Communauté du 2 mars 2020 approuvant le PLU de Dannemarie-sur-Crête en tant qu'il prévoit la création de l'orientation d'aménagement et de programmation n°6 au lieu-dit « Au Village ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27 – SPL Territoire 25 - Cession de parts par Grand Besançon Métropole (GBM) à la commune de Pirey - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la cession par Grand Besançon Métropole à la Commune de Pirey de 200 actions dans le capital de la SPL Territoire 25, pour un montant global de 20 000 euros,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents en vue de ladite cession,
- autorise Mme la Présidente, en tant que représentante de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25, à se prononcer en faveur de l'entrée de la commune de Pirey au capital de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

28 - Mise à jour de la politique tarifaire des Zones d'Activités Economiques et ajustement du montant du séquestre - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la politique tarifaire des Zones d'Activités Economiques de Grand Besançon Métropole, conformément aux conditions énoncées dans le rapport,
- le montant du séquestre à 10% pour l'ensemble des ventes à intervenir dans les ZAE intercommunales non concédées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Schéma de signalétique des zones d'activités économiques (ZAE) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le schéma de signalétique des ZAE (principes et modalités de mise en œuvre) tel que présenté dans le rapport,
- les modalités de financement de la signalétique des ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30 - Fonds d'Intervention Economique (FIE) - Nouvelles modalités d'attribution - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'attribution du Fonds d'Intervention Economique (FIE) – volet investissement,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à attribuer des subventions aux entreprises par voie de décision selon les nouvelles modalités définies dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31 - Association Fabrique Numérique Besançon - Soutien au programme d'accompagnement des porteurs de projets à la création d'entreprises sur la filière numérique - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprises de la filière du numérique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

32 - Subventions à Supmicrotech ENSMM au titre des bourses de mobilité internationale entrante, et de la « Journée Etudiant Ingénieur en santé » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions à Supmicrotech-ENSMM d'un montant de :
 - 24 000 € pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux ;
 - 3 000 € pour soutenir l'organisation de « la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé » (JEIS) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

33 - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs pour l'édition d'un topoguide - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € au Comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs,
- se prononce favorablement sur la convention correspondante, jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Plan d'actions 2023-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation du contenu du plan d'action 2023-2026 et son financement,
- autorise le financement par le Budget Eau de Grand Besançon Métropole des actions non subventionnées par l'Agence de l'Eau,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Autorisation de sollicitation de subvention pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Deluz - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les aides du Conseil Départemental du Doubs et à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Doubs et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture de polymères pour stations d'épuration - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à SNF pour un montant maximum de 200 000 € par an pour le lot n°1 et à KEMIRA pour un montant maximum de 8 000 € par an pour le lot n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Convention avec la commune de Marchaux-Chaufontaine pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec la commune de Marchaux-Chaufontaine pour la réalisation de mission technique en eau et assainissement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38 - Avenant n°1 à la convention signée avec l'association la Médiation de l'Eau - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification de la convention du 25 octobre 2016,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Révision du tarif des prestations des conventions d'exploitation passées avec les communes et le SIVOM de Boussières - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'augmentation de 3,5% des tarifs indiqués dans les conventions des communes et du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Boussières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Contrat de Ville - Convention territoriale globale - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport et tous les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention: 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Gens du voyage : Création de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs ;
- se prononce favorablement sur le règlement intérieur régissant le fonctionnement de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs ;
- désigne M. René BLAISON en tant que titulaire de ladite Commission d'attribution,
- désigne le chargé de mission à la politique d'accueil des gens du voyage en tant que suppléant de ladite Commission d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Règlement du dispositif habitat spécifique - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la charte « Règlement et fonctionnement du dispositif habitat spécifique »,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la charte avec les partenaires impliqués.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Bilan du « permis de louer » sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon, et évolution du dispositif sur les communes de Besançon et Saint-Vit - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur:

- l'évolution du dispositif de permis de louer sur la commune de Besançon, avec la mise en œuvre d'un régime mixte de permis de louer sur le périmètre et la durée de l'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon (régime d'autorisation préalable de mise en location pour les logements dont le DPE les classent F ou G, et déploiement du régime de déclaration de mise en location pour tous les autres logements),
- l'évolution du dispositif de permis de louer sur la commune de Saint-Vit avec la mise en œuvre d'un régime de déclaration de mise en location sur le périmètre et la durée de sa future OPAH.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Renouvellement de la Concession de Service Public du réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal (réseau OUEST) - Choix du mode de gestion - Approuvée

Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder à un vote électronique pour chaque proposition soumise à délibération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de recourir à un vote électronique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Madame la Présidente propose à l'assemblée la discussion immédiate de l'amendement proposé par M. Christophe LIME, Vice-Président, conformément à l'article 18 du règlement intérieur.

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'examen par le conseil de cet amendement.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 61 Contre : 51 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

Madame la Présidente soumet la proposition d'amendement tendant à réduire la durée de la délégation de service public à 6 ans.

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté rejette l'amendement demandant la réduction de la délégation de service public à 6 ans.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 19 Contre : 92 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

A la majorité des suffrages exprimés (91 pour, 20 contre et 3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- approuve la réalisation et le financement de travaux stratégiques sur le Réseau Ouest par Grand Besançon Métropole portant sur les installations de production et le réseau structurant,
- retiens comme mode de gestion la concession de service public pour l'exploitation du chauffage urbain conformément à l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique,
- approuve les orientations du futur contrat de concession de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions du Code la Commande Publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager la procédure de concession de service public définie à l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 91 Contre : 20 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

45 - Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement - Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en interface - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer et signer les marchés de travaux de la tranche n°1 avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et à signer les éventuelles conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Autorisation de signer les conventions de gestion des services d'entretien de la voirie - Nouvelles modalités d'indexation - Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de gestion des services d'entretien de la voirie,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 1 Conseiller intéressé : 0

47 - Révision du Plan de mobilité de Grand Besançon Métropole - Choix du scénario - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le scénario proposé par le Comité de pilotage pour la révision du Plan de mobilité et la poursuite de la démarche.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48 - Opération de requalification de voirie et Gros Entretien et Renouvellement (GER) - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours pour le programme 2022 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50 - Convention de mise à disposition de services municipaux de la ville de Besançon à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition de services municipaux de la ville de Besançon pour la gestion de voirie et la convention de mise à disposition correspondante,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51 - MOTION relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - MOTION relative aux mesures d'urgence prises par l'Etat pour limiter l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie pour les Collectivités et les entreprises - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la motion relative aux mesures d'urgence prises par l'Etat pour limiter l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie pour les Collectivités et les entreprises.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 22/12/2012

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON

